



Contrat cui dans une ecole

Par **aiside**, le **03/07/2010** à **14:32**

Bonjour,

bonjour je viens de signer un contrat cui dans une ecole specialise gerer par l'education nationale.

don j' ai signer un contrat de 20 h, sachant que il y a les vacances scolaires, mon employeur m'a dit que je devais faire 26h payer 20h pour rattraper les vacances scolaires.

ont il le droit, sinon y a t il une circulaire qui precise que cette methode de travailler 26h payer 20h est abusive.

pouvez m'eclairer merci

merci